

Déclaration de la Société Financière Manuvie

concernant la déclaration sur la Loi sur l'esclavage moderne 2023

Manuvie s'est fermement engagée à respecter les droits de la personne et à s'opposer à toute forme d'esclavage dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Le respect des droits de la personne fait partie intégrante de nos valeurs, de notre processus décisionnel et de ce que nous attendons autant de la part de notre société que de nos partenaires.

Dans le cadre de ses opérations et dans tous ses secteurs d'activité, Manuvie s'est engagée à faire sa part relativement à la poursuite des objectifs mondiaux visant à éliminer l'esclavage moderne, le travail des enfants et le travail forcé. En tant qu'un participant au Pacte mondial des Nations unies¹, nous nous sommes aussi engagés à aligner nos opérations et nos stratégies sur les dix principes du Pacte, qui comprennent le soutien et le respect de la protection des droits de la personne reconnus à l'international.

À propos de la présente déclaration

Le présent document constitue la déclaration de Manuvie relative à la Loi sur l'esclavage moderne au nom des entités de Manuvie mentionnées ci-dessous. Toutes les données, les déclarations et les affirmations présentées ci-dessous font référence aux politiques, aux processus et aux procédures qui étaient en place au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2023, conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada).

Aperçu de nos activités

Manuvie, fournisseur mondial et chef de file en services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Son siège social mondial se trouve à Toronto, au Canada. Elle propose des conseils financiers et des solutions d'assurance, et elle exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Par l'intermédiaire de Gestion de placements Manuvie, la marque mondiale de son secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, elle sert des particuliers, des institutions et des participants à des régimes d'épargne-retraite partout dans le monde. À la fin de 2023, elle comptait plus de 38 000 employés, plus de 98 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 35 millions de clients.

¹ Pour plus de détails, veuillez consulter le Rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance 2022 de Manuvie.

Gouvernance d'entreprise

La surveillance de notre cadre ESG, qui comprend notre approche des questions de droits de la personne, fait partie du mandat du Comité de gouvernance et des candidatures (CGC) de notre conseil d'administration. La surveillance assurée par le CGC à l'égard de notre cadre de travail ESG complète le travail du Comité de direction sur le développement durable (CDDD). Le chef mondial du développement durable, ainsi que neuf membres de notre équipe de la haute direction (EHD), y compris notre chef de la direction, font partie de ce comité.

Risques liés à nos opérations et à notre chaîne d'approvisionnement

Les risques de l'esclavage moderne sont plus fréquents dans certaines industries et dans certains secteurs, notamment dans les marchés où Manuvie pourrait avoir des liens directs ou indirects du fait de ses activités, par exemple dans le domaine forestier et le domaine agricole, ou du fait de ses placements dans des secteurs à haut risque, qui peuvent comprendre l'extraction de ressources naturelles, les infrastructures, l'habillement, les produits de consommation, la consommation discrétionnaire, les télécommunications et la fabrication d'appareils électroniques.

Notre chaîne d'approvisionnement comprend l'achat d'une gamme de produits et de services auprès d'un nombre diversifié de fournisseurs dans le monde entier. Nous suivons un processus d'approvisionnement équitable pour gérer notre chaîne d'approvisionnement. Notre principale chaîne d'approvisionnement comprend, entre autres, des fournisseurs de logiciels, de technologies, d'équipement de bureau, de services de gestion et de services de gestion des installations et des opérations, mais aussi des agences de voyages d'affaires et de recrutement.

Politiques et cadres

Dans l'ensemble de ses activités à l'échelle mondiale, Manuvie a mis en place des politiques et des cadres pour gérer les risques liés aux droits de la personne, y compris ceux liés à l'esclavage moderne. Nous pensons que des pratiques commerciales conformes à l'éthique et une bonne gouvernance font partie intégrante de la façon dont nous menons nos opérations et de notre réussite à long terme. Pour atteindre nos objectifs, tous nos partenaires, y compris nos employés et nos fournisseurs, doivent faire preuve d'intégrité et respecter des normes élevées, en se conformant à un ensemble de politiques qui nous aide à gérer nos activités.

Nos politiques et nos normes sont guidées par des principes internationaux, ainsi que par la lettre et l'esprit de toutes les lois et réglementations applicables. Nous prenons des mesures pour nous assurer que nos partenaires sont conscients de leurs obligations, et nous mettons en place une diligence raisonnable et un contrôle approprié pour détecter les violations des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement.

Afin d'assurer la conception et l'exécution efficaces de ses contrôles clés, Manuvie les soumet à des tests continus d'assurance qualité, combinés à une surveillance et à des tests indépendants de sa deuxième et troisième lignes de défense, comme l'équipe responsable de la gestion des risques d'entreprise et des audits internes et externes.

Code de déontologie et d'éthique

Le Code de déontologie et d'éthique de Manuvie (« Code ») témoigne de l'importance que Manuvie accorde à l'éthique et à sa pratique de se conformer à toutes les lois applicables. Le Code s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de Manuvie et de ses filiales. Les représentants du service des ventes, les tiers partenaires, les contractuels, les agents et les autres individus qui ont des devoirs et des obligations envers la Société doivent aussi se conformer à toutes les dispositions applicables du Code et respecter les principes et les valeurs énoncés dans le Code, lorsqu'ils représentent Manuvie auprès du public ou qu'ils fournissent des services pour Manuvie ou en son nom.

Le jour de leur prise de fonction et les années qui suivent, tous les employés de Manuvie sont tenus d'attester de la conformité au Code et de son respect continu, qui énonce des obligations telles que :

- Les employés doivent connaître et respecter toutes les lois, les règles et les réglementations applicables.
- Il est strictement interdit de participer à des activités liées à la traite de personnes. Parmi ces activités, on compte les suivantes : recourir à la force, à la fraude ou à la coercition pour soumettre une personne à une servitude involontaire ou encore pour forcer quelqu'un à travailler en menaçant de blesser gravement cette personne ou une autre personne.

Déclaration sur les droits de la personne

Notre Déclaration mondiale sur les droits de la personne décrit l'engagement de Manuvie à respecter et à promouvoir les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Nous nous efforçons de respecter et de promouvoir les droits de la personne dans nos décisions d'affaires, nos activités et nos relations avec nos clients, nos employés, nos actionnaires et toute autre personne. Chez Manuvie, nous n'avons pas recours au travail des enfants ni à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, et nous nous conformons aux lois locales sur l'âge d'admission à l'emploi. Nous nous engageons à respecter les principes et les valeurs énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Code de déontologie des fournisseurs

Les fournisseurs de Manuvie sont tenus d'adhérer au Code de conduite des fournisseurs, lequel exige que lesdits fournisseurs :

- s'assurent que les produits et les services qu'ils fournissent sont à tout moment en parfaite conformité avec toutes les lois et les réglementations applicables;

- respectent la dignité et les droits de la personne de tous les travailleurs, s'engagent à appliquer des pratiques équitables en matière d'emploi et de travail et ne recourent pas au travail forcé ou au travail des enfants;
- se conforment aux règlements, aux codes et aux lois applicables contre l'esclavagisme et la traite de personnes;
- mettent en place des procédures de contrôle préalable pour leurs sous-traitants, leurs fournisseurs et les autres participants de la chaîne d'approvisionnement, et ce, afin de s'assurer de l'absence d'esclavagisme et de traite de personnes.

Politique mondiale sur la santé et la sécurité

La Politique mondiale sur la santé et la sécurité de Manuvie décrit l'engagement de la Société envers la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Manuvie s'engage à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Les normes et procédures en matière de santé et de sécurité respectent les normes locales en matière d'intervention en cas de dangers, de blessures ou de maladies au travail, en effectuant des inspections, en collaborant avec des intervenants clés et en fournissant de la formation, au besoin. Des consultations avec des représentants de la direction et des travailleurs sont tenues régulièrement, conformément aux exigences locales.

Politique mondiale en matière de discrimination, de harcèlement et de violence en milieu de travail

Conformément à la Politique mondiale en matière de discrimination, de harcèlement et de violence en milieu de travail, la Société interdit strictement la discrimination, le harcèlement et la violence sur le lieu de travail. La présente politique vise à lutter contre la discrimination, le harcèlement et la violence de la part de toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons en milieu de travail, y compris les employés, les travailleurs occasionnels, les employés contractuels, les clients et les tiers. Les employés de Manuvie suivent régulièrement des formations sur la discrimination, le harcèlement et la violence sur le lieu de travail.

Processus de diligence raisonnable et évaluation de l'efficacité

Fournisseurs

Les procédures et la politique mondiale d'approvisionnement de Manuvie décrivent les normes applicables aux employés qui travaillent avec des fournisseurs tiers et exigent l'intervention de l'équipe de l'Approvisionnement pour toutes les activités d'approvisionnement auprès de tiers. L'approvisionnement est effectué de façon à optimiser la valeur et à minimiser les risques, tout en respectant les normes éthiques élevées de Manuvie dans sa collaboration avec les fournisseurs. Notre Code de conduite des fournisseurs définit les attentes de nos milliers de fournisseurs et exige qu'ils respectent la dignité et les droits de tous les travailleurs, et qu'ils s'engagent à respecter des pratiques équitables en matière d'emploi et de travail.

Conformément au Code de conduite des fournisseurs, ces derniers doivent se conformer à ses exigences, en surveiller l'application et signaler rapidement toute infraction à Manuvie. Manuvie se réserve le droit de surveiller, d'évaluer et de vérifier tous les fournisseurs conformément au Code de conduite des fournisseurs. Manuvie peut cesser ses activités avec tout fournisseur ou représentant qui ne respecte pas les pratiques décrites.

Crimes financiers

Manuvie respecte toutes les lois et les exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les pays où elle exerce ses activités, y compris les directives sur le risque de blanchiment d'argent lié à l'esclavage moderne et à la traite de personnes. Les services Conformité, Service des enquêtes et de criminalistique et Sécurité de Manuvie collaborent avec des partenaires internes et externes, publics et privés, pour résoudre les questions d'esclavage moderne, évaluer de manière proactive l'efficacité et répondre à toutes les plaintes. Les risques que ces programmes surveillent comprennent, sans s'y limiter, la traite de personnes, le travail forcé et la servitude pour dettes. Les programmes en place sont conçus pour former les employés concernés et développer des ressources qui permettent aux clients de demander de l'aide. Les équipes internes de Manuvie travailleront de concert avec les groupes de ressources communautaires et les organismes d'application de la loi, afin de sensibiliser et d'éduquer la population à la lutte contre l'esclavage moderne.

En outre, les employés, les fournisseurs et les parties externes peuvent signaler toute violation présumée des politiques ou des droits de la personne au moyen de la ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie, qui permet un signalement anonyme et comprend une catégorie de signalement précise pour les violations présumées des droits de la personne. La ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie est gérée par l'équipe de la Conformité de Manuvie.

Fonds général de Manuvie

En tant que propriétaire d'actifs, Manuvie s'efforce de respecter et de promouvoir les droits de la personne dans le cadre de ses décisions de placement et de ses activités de gérance. Nos équipes de Placements du fonds général sont guidées par les lignes directrices ESG internes du fonds général de Manuvie sur l'intégration des considérations ESG, qui comprennent les droits de la personne, et appuient les pratiques responsables en matière de propriété des actifs des compagnies d'assurance vie en propriété exclusive.

Les considérations relatives aux droits de la personne sont intégrées aux processus habituels de diligence raisonnable en matière de placements et d'évaluation des risques, qui suivent une approche fondée sur des principes et guidée par l'importance potentielle des facteurs ESG sur les résultats des placements. Les activités ci-après soutiennent la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, que nous employons dans des circonstances appropriées : filtrer les investissements dans les zones géographiques et les parties sanctionnées par les lois nationales ou internationales, ainsi que les

entreprises qui exercent des activités directement et principalement dans certains secteurs, et examiner les lignes directrices et les informations sectorielles applicables pour traiter les questions ESG ou les secteurs particulièrement sensibles, en y intégrant l'esclavage moderne ou les droits de la personne.

Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie pense que l'investissement durable contribue à rendre les portefeuilles plus résilients face aux risques systémiques et à améliorer le potentiel de création de valeur à long terme.

Au sein du secteur des marchés publics de Gestion de placements Manuvie, les cadres d'investissement durable utilisés dans nos portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe sont intégrés à notre processus de recherche fondamentale ascendante. Lorsqu'ils sont importants pour l'émetteur ou le titre, les droits de la personne sont pris en compte dans nos décisions de placement et nos activités d'engagement avec les émetteurs pour assurer de meilleurs résultats en matière de droits de la personne et pour réduire les risques.

Gestion de placements Manuvie respecte les efforts et les principes de Manuvie en matière de droits de la personne, de pratiques commerciales éthiques, de pratiques de travail équitables, de santé et de sécurité. Notre approche globale des droits de la personne se reflète dans plusieurs de nos politiques :

- [Gestion de placements Manuvie – Déclaration à l'égard des investissements durables et du risque lié au développement durable](#)
- [Gestion de placements Manuvie – Déclaration sur les procédures contractuelles responsables](#)
- [Politique mondiale sur les armes à sous-munitions \(applicable à Manuvie et à Gestion de placements Manuvie\)](#)
- [Politique d'intervention ESG de Gestion de placements Manuvie](#)

Au sein du secteur des marchés privés de Gestion de placements Manuvie, notre approche repose sur l'identification des principaux risques liés aux droits de la personne et sur l'élaboration de mesures d'atténuation dans le cadre de nos activités et de nos processus de placement, afin d'éviter les répercussions négatives. Au cours du cycle de vie des placements, nous évaluons les risques et les problèmes liés aux droits de la personne dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable et de nos programmes ordinaires d'intégration des facteurs ESG. Nous intégrons des considérations liées aux droits de la personne à nos troupes d'investissement durable, que nos équipes de placement utilisent lors de la phase de contrôle préalable à l'investissement. Lorsqu'ils sont importants pour le placement sous-jacent, nous surveillons ces risques tout au long de la période de détention des placements.

En ce qui concerne les activités liées à l'agriculture et aux terrains forestiers de Gestion de placements Manuvie, la totalité de notre portefeuille de terrains forestiers exploitables est certifiée comme étant gérée de façon durable en vertu de la Sustainable Forestry Initiative® (SFI®) ou du Forest Stewardship Council® (FSC®), et la

totalité de notre portefeuille de terres agricoles aux États-Unis est certifiée comme étant gérée de façon durable en vertu de la Leading Harvest Farmland Management Standard². Dans le cadre de ces certifications, et dans le but d'évaluer l'efficacité, un vérificateur tiers indépendant visite les terrains que nous gérons et confirme s'ils sont gérés conformément aux principes établis par les programmes de certification, qui comprennent la protection et la promotion des droits de la personne.

Dans le cadre des activités immobilières de Gestion de placements Manuvie, nous n'exploitons pas directement les biens immobiliers. Pour promouvoir des pratiques de construction durable, nous avons élaboré et mis en oeuvre des normes de construction durable exclusives pour tous les gestionnaires immobiliers, qui intègrent des initiatives axées sur la diversité, l'équité et l'inclusion, l'approvisionnement durable, le développement économique, la santé et le mieux-être ainsi que l'engagement de la communauté.

Employés

À Manuvie, nous voulons cultiver un milieu de travail où tous les employés se sentent acceptés, appréciés et inclus. Manuvie est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Nous sommes déterminés à agir de manière équitable et impartiale en matière de recrutement, de maintien en poste et de promotion, et nous administrons tous les programmes en fonction des compétences et du rendement, sans discrimination fondée sur quelque motif illicite de discrimination que ce soit.

Manuvie a mis en place un solide système de contrôles internes à l'échelle mondiale. En ce qui concerne l'esclavage moderne et les droits de la personne en général, les actions des employés de Manuvie sont régies par plusieurs politiques et lignes directrices, dont les suivantes :

- [Code de déontologie et d'éthique](#)
- [Politique mondiale en matière de discrimination, de harcèlement et de violence en milieu de travail](#)
- [Politique mondiale sur la santé et la sécurité](#)
- Politique mondiale d'embauche
- Politique mondiale de vérification des antécédents
- Politique mondiale sur le temps de travail

Formation

Tous les employés de Manuvie doivent suivre une formation annuelle sur le Code de déontologie et d'éthique de Manuvie, et nous rendons compte du taux de réussite dans notre rapport ESG annuel. Au 31 décembre 2022, tous les employés admissibles avaient suivi la formation sur le Code de déontologie et d'éthique. En outre, les employés suivent régulièrement une formation obligatoire sur la discrimination, le harcèlement et la violence en milieu de travail. Une formation facultative sur la diversité des fournisseurs est également dispensée aux professionnels des marchés publics concernés.

² Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les rapports sur l'investissement durable dans l'agriculture et les terrains forestiers de 2022 de Gestion de placements Manuvie.

Dans le cadre de l'adhésion de la Société au Pacte mondial des Nations Unies, tous les employés de Manuvie ont accès à l'Académie du Pacte mondial des Nations Unies, qui comprend plusieurs modules sur les droits de la personne. Certains employés ont suivi le programme d'accélération des entreprises et des droits de la personne du Pacte mondial des Nations unies.

Rapports et mesures correctives

Conformément au Code de déontologie et d'éthique de Manuvie, toute personne soupçonnée d'avoir enfreint nos politiques en matière de respect des droits de la personne peut le signaler immédiatement à son chef, au service des ressources humaines, au conseiller juridique de l'entreprise ou à la ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie à l'adresse suivante www.manulifeethics.com. Cela permet des signalements anonymes et inclut une catégorie de signalement précis pour les violations présumées des droits de la personne. Les employés sont encouragés à faire part de leurs inquiétudes à leurs supérieurs, et ils ont également la possibilité de poser des questions au Bureau mondial de la conformité de Manuvie. Même si la ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie a été mise en place principalement à l'intention des employés, des tiers (comme les actionnaires, les fournisseurs et les sous-conseillers) peuvent également signaler en toute confidentialité toute activité présumée contraire à l'éthique ou aux devoirs de la profession, illégale ou frauduleuse.

Au cours de l'exercice 2023 de Manuvie, aucun cas de préjudice lié au travail des enfants ou au travail forcé n'a été relevé. Par conséquent, aucune mesure n'a été prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, y compris pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables.

Conclusion et approbation

En 2023, nous avons continué à évaluer et à renforcer la diligence raisonnable en place pour gérer le risque d'esclavage moderne, y compris le travail des enfants et le travail forcé, ainsi qu'à appliquer les politiques pertinentes et les formations associées, comme indiqué dans la présente déclaration.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration le 14 février 2024 au nom des entités suivantes : Société Financière Manuvie (SFM); La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers; Banque Manuvie du Canada; Manulife Holdings (Alberta) Limited; Première société de placement Manuvie; Services d'assurance Berkshire Inc.; Placements Manuvie Services d'investissement inc.³; Société de portefeuille Gestion de placements Manuvie (Canada) inc. et Gestion de placements Manuvie limitée.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes en tous points aux fins de la Loi pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.



J'ai le pouvoir de lier la Société Financière Manuvie

Roy Gori

Président et chef de la direction

Le 14 février 2024

³ Le 2 janvier 2024, Placements Manuvie Services d'investissement inc. et Placements Manuvie incorporée ont fusionné sous le nom de Patrimoine Manuvie inc.